

Conditions Générales de services Formations

Inscriptions

Renseignements et inscriptions auprès de AGC CERFRANCE PICARDIE NORD DE SEINE ou via le catalogue en ligne.

Les inscriptions doivent être réalisées dans les délais indiqués dans la rubrique « informations sur l'admission ». Le centre de formation enverra alors au participant un mail de confirmation.

Annulation

Par le bénéficiaire : Toute annulation d'inscription doit parvenir au centre de formation au plus tard 15 jours avant le début du stage (dans ce cas, le bénéficiaire ne sera redevable d'aucune somme au centre de formation). Si l'annulation parvient au centre de formation moins de 15 jours avant le début du stage, l'entreprise bénéficiaire s'engage au versement à titre de dédit de 25% du montant total de la formation (excepté cas de force majeure).

Par le centre de formation : Annulation de la formation (nombre insuffisant de participants, indisponibilité d'un formateur) : le bénéficiaire est informé par mail et téléphone, au plus tard 3 jours avant la formation sauf cas de force majeure. Il ne sera redevable d'aucune somme au centre de formation. Aucune autre indemnité ne pourra être exigée par le bénéficiaire.

Report de la formation : La formation pourra être reportée, à une autre date et/ou dans un autre lieu, d'un accord tacite entre les bénéficiaires inscrits et le centre de formation.

Restauration

Si la formation est une formation en groupe et qu'elle se déroule sur une journée au moins, le déjeuner est pris sur place avec le groupe dans le lieu choisi par le centre de formation. Sauf mention spéciale sur le descriptif de la formation, le repas est pris en charge par le centre de formation.

Déroulement des formations

En règle générale, les formations commencent à 9h30 avec accueil à 9h15 et se terminent à 17h30. Les horaires et l'adresse du lieu de formation seront communiqués au bénéficiaire par mail quelques jours avant la formation.

Tarif

Le coût de participation à la formation est indiqué sur la fiche descriptive de la formation. Il est stipulé par personne.

Tarif accompagnant⁽¹⁾⁽²⁾

Une remise de 50% est appliquée pour tout accompagnant de la même entreprise.

⁽¹⁾ Bénéficiaires de subventions VIVEA : la remise est appliquée après déduction de la subvention. Exemple : tarif public 300€HT la journée - subvention VIVEA 170€HT = la journée serait facturée 65€HT repas compris.

⁽²⁾ Sauf indication contraire dans la rubrique "informations sur l'admission" de la fiche descriptive.

[Cliquer sur ce lien pour ouvrir le catalogue des formations](#)